



**SYNDICAT NATIONAL  
DE L'ENSEIGNEMENT  
TECHNIQUE AGRICOLE  
PUBLIC**

## **Paiement de l'AP en STAV – saison 2 Perseverare diabolicum...**

Depuis l'automne dernier, le SNETAP-FSU n'a cessé de dénoncer la poursuite des suppressions d'emplois dans nos lycées publics et d'interroger la DGER sur sa capacité à tenir l'engagement pris de rétablir, comme il se doit, les 2 heures d'« Accompagnement Personnalisé » de STAV dans nos fiches de service – soit 20 ETP à trouver, financés sur les HSE Covid pour l'année scolaire en cours.

Or, en dépit des rodomontades de la nouvelle Directrice Générale lors de son audition parlementaire du 3 mars, qui affirmait sans ciller que « le schéma d'emplois dans l'EA est gérable et géré », il aura fallu attendre le printemps pour que les masques tombent... et encore via un message transmis par certains SRFD seulement !

Ainsi, le Ministère continue-t-il dans ses errements. Malgré des circonvolutions, nous avons très bien compris : le financement de l'AP pour la rentrée prochaine sera bien à nouveau à 50% dans la DGH et à 50% en HSE.

**Nous continuons d'affirmer haut et fort que l'AP en STAV constitue un véritable enseignement** (comme dans en filière générale d'ailleurs) comme l'ont écrit l'Inspection et la DGER dans le référentiel de formation [https://chlorofil.fr/fileadmin/user\\_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/bactchno/bac-techno-ref-032020.pdf](https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/bactchno/bac-techno-ref-032020.pdf)

La DGER, dans l'impasse budgétaire avérée dans laquelle l'EA se trouve, persévère donc dans sa casse du statut, dans ce mépris de ce qui est fait par les enseignant.e.s dans le cadre de l'accompagnement personnalisé !

### **Perseverare diabolicum alors que... le ministre a écrit**

« Pour la rentrée prochaine, il est par conséquent demandé aux équipes de direction de comptabiliser les 2 heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé et d'aide à l'orientation en baccalauréat technologique STAV comme valant 2 heures de face à face, ce qui représentera un coût supplémentaire de 20 équivalents temps plein » - réponse du Ministre au Journal Officiel le 7 juillet 2020

### **Perseverare diabolicum car... la DGER vient d'écrire**

« Compte tenu de l'enveloppe de DGH non extensible, et afin de ne pas ponctionner la dotation en DGH pédagogique optionnelle, les 36 heures de besoins supplémentaires en heures d'enseignement par classe de bac STAV générées par cette décision seront rémunérées sous forme d'heures supplémentaires effectives (HSE). Une dotation spécifique en HSE pour l'année scolaire 2021 tenant compte du nombre de classes Bac STAV sera notifiée à chaque région. » - message DGER avril 2021

### **Perseverare diabolicum et... des conséquences jamais évoquées**

- la non prise en compte d'une heure d'AP dans la fiche de service peut induire un sous service avec les conséquences que nous connaissons : pressions pour compléter ce sous-service, prise en charge d'une classe supplémentaire pour atteindre le maximum de service !
- les heures payées en HSE, donc hors des fiches de service, pénaliseront nos retraites...
- l'atteinte réitérée au statut, aujourd'hui l'AP, demain les MIL, le M22, les PIC, la Pluri...

<https://www.snetap-fsu.fr/AP-en-STAV-La-mobilisation-a-reellement-payee.html>

## **REFUSONS de faire de l'AP dans ces conditions !**

**REFUSONS la CASSE DE NOTRE STATUT et le mépris de ce que nous faisons en AP !**

**LE MINISTRE DOIT TENIR SA PAROLE : faire de l'AP c'est ENSEIGNER et cela doit être payé COMME IL SE DOIT !**

**DANS CES CONDITIONS L'AP CE SERA SANS MOI !**